

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 339 Subventions et avenant à convention avec l'association Cirque Ici pour son implantation artistique dans le Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont (Bois de Vincennes, 12e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle du 19 juillet 2011 avec l'association Cirque Ici, 20 rue Rodier 75009 Paris, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 25.000 euros, dont 5.000 euros au titre de l'aide aux projets cirque, est attribuée à l'association Cirque Ici, 20 rue Rodier 75009 Paris, ainsi qu'une subvention d'équipement de 11.200 euros pour l'aménagement du laboratoire de Johann Le Guillerm et des bureaux de la compagnie dans le bâtiment n°6 du Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont. 20422

Article 2 : Les dépenses correspondantes, soient 36.200 euros, seront imputées comme suit :
- 25.000 euros, sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ; 2012_05268
- 11.200 euros, sur le budget d'investissement 2012 de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 33, ligne VF40003 : provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. 2012_05440

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention pluriannuelle du 19 juillet 2011 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.